RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022

Le lundi 04 avril deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents à la séance</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT; José GARCIA; Kati BOUDIER; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Sylvie DIANI; Éric MOUNIER; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY RIGALDIES; Magalie VEYRIER.

<u>Membres absents</u>: Carmen SENTA-LOYS; Sandrine SALANEUVE; Mégane ROMAND; Alexandre MARZUCCHI; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Isabelle DESCHAMPS

<u>Pouvoirs</u>: Carmen SENTA-LOYS à Marie-Thérèse DARIER; Sandrine SALANEUVE à Serge DREVON; Mégane ROMAND à Yves RACHEDI; Jocelyn GABRY à Béatrice TRANCHAND; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Isabelle DESCHAMPS à Martine MOUTON;

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 20 Nombre de voix : 26 Non-participation au vote : 1

Date de Convocation: 29 mars 2022

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2022-28 – CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL C-MAGIC ENTRE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes ;

Considérant qu'il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition de l'ensemble de ses communes ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1^{er} : D'approuver le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme, Condrieu, le 04 avril 2022 Le Maire,

Philippe MARION

<u>Acte exécutoire</u> :

- Transmis en Préfecture le :

- 6 AVR. 2022

- Enregistré en Préfecture le :

- Affiché le :